



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/IDA/038

Genève, le 17 mars 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT
Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la
Conférence de plénipotentiaires

**Objet: Invitation à la deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT, 17 avril 2020
(mise à jour de la Circulaire BDT/DKH/IDA/035)**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer des informations actualisées concernant l'élaboration d'un indice de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le 10 février 2020, une réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Genève, afin de présenter et d'examiner une proposition établie par le Secrétariat de l'UIT en vue de l'élaboration d'un nouvel indice de l'UIT établissant des liens entre les technologies numériques et les Objectifs de développement durable (ODD). Un compte rendu de cette réunion a été publié à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/egmITUindex2020/default.aspx> et est reproduit dans l'Annexe 1 ci-dessous.

J'attire votre attention sur le calendrier joint au compte rendu. En particulier, une deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT se tiendra le 17 avril 2020 (après-midi). J'ai le plaisir de vous inviter à cette réunion. Compte tenu des inquiétudes de plus en plus vives que suscite la flambée de COVID-19 au niveau mondial, **cette réunion se tiendra uniquement à distance**. Tous les renseignements pertinents concernant notamment l'ordre du jour, l'inscription et la participation à distance, ainsi que des documents d'information, seront mis à disposition à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/2ndegmITUindex2020/default.aspx>. On y trouvera également le lien vers le [formulaire d'inscription en ligne](#). N'oubliez pas de cocher la case "Participation à distance" dans ce formulaire.

Je me félicite d'ores et déjà de votre soutien continu et de votre contribution précieuse à l'élaboration de l'indice.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

ANNEXE 1

Réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT

Siège de l'UIT, Genève (Suisse)

10 février 2020

COMPTE RENDU

1 La réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT s'est tenue le 10 février 2020 à Genève (Suisse). Cette réunion a rassemblé 89 participants, dont 65 à distance, représentant 37 États Membres, ainsi que l'État de Palestine, conformément à la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, des Associés de l'UIT-D et des experts dans le domaine du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Concernant la répartition hommes-femmes, 39 femmes et 48 hommes ont participé à la réunion (et 2 participants ont choisi la catégorie "autre"). M. Alexandre Barbosa, Chef du Centre régional d'études sur le développement de la société de l'information (Cetic.br) du Brésil, a présidé la réunion.

2 Cette réunion avait pour objet de présenter une proposition aux États Membres de l'UIT en vue de l'élaboration d'un nouvel indice composite, qui établit des liens entre les technologies numériques et les Objectifs de développement durable (ODD). Un document de travail avait été diffusé avant la réunion, dans lequel on proposait un cadre visant à mettre en correspondance les technologies numériques et les cinq piliers sur lesquels reposent les ODD, à savoir les "5P": peuple, planète, prospérité, paix et partenariat. En comparaison avec l'Indice de développement des TIC (IDI), ce nouvel indice se fonde sur une approche plus vaste et tournée vers l'avenir, et vise à reconnaître le rôle central des technologies numériques dans d'autres secteurs de l'écosystème numérique, allant de la santé à l'éducation, en passant par les affaires, l'administration publique, l'emploi, l'agriculture, l'égalité hommes-femmes et l'éradication de la pauvreté. Cet indice rassemble une grande quantité de données comparables, qui proviennent non seulement de l'UIT, mais aussi d'autres institutions internationales. L'UIT s'appuiera sur les collaborations qu'elle a instaurées dans le cadre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

3 Mme Doreen Bogdan-Martin, Directrice du Bureau de développement des télécommunications, a ouvert la réunion et souligné que le début de la Décennie d'action proclamée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) constitue le moment idéal pour présenter un nouvel indice qui témoigne de l'importance des TIC dans la réalisation des ODD. En adoptant une approche plus globale dans l'élaboration de cet indice, l'UIT pourra s'acquitter plus efficacement de sa mission première qui vise à promouvoir, à faciliter et à appuyer les réseaux, les services et les applications TIC, ainsi que leur utilisation à des fins de croissance et de développement durables dans les sphères sociale, économique et environnementale. Mme Susan Teltscher, Chef par intérim de la Division des données et des analyses sur les TIC, a présenté le document de travail. Un débat ouvert a ensuite eu lieu avec les participants.

4 Les participants ont accueilli favorablement la proposition du Secrétariat de l'UIT d'élaborer et de publier un nouvel indice de l'UIT fondé sur le cadre des ODD, qui servira d'outil de suivi pour les gouvernements, afin qu'ils puissent évaluer comment les transformations numériques sont susceptibles d'avoir des effets sur leur capacité à réaliser les ODD. Des questions ont été soulevées quant à la possibilité de calculer aussi l'Indice IDI selon la méthodologie révisée en 2017. Toutefois, compte tenu de la persistance des problèmes liés à la nature et aux données de l'Indice IDI, il a été largement convenu de ne plus le publier. En revanche, il convient d'adopter une approche nouvelle et orientée vers l'avenir, afin de prendre en considération les vastes changements techniques et la nature transversale des technologies numériques qui ont des effets sur tous les secteurs de l'économie, au moment où les pays s'engagent sur la voie de la transformation numérique.

5 Le Président a salué le fait que l'approche suivie pour élaborer le nouvel indice fondé sur les ODD repose sur des partenariats et l'utilisation de données issues de différents types de sources de statistiques, qui sont conformes aux principes énoncés dans le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2017. Dans ce plan d'action, il est notamment recommandé aux gouvernements de moderniser la gouvernance des cadres institutionnels et les normes statistiques, ainsi que de faciliter l'intégration et l'échange de données, et l'utilisation de nouvelles sources de données.

6 Le Secrétariat de l'UIT assurera la liaison avec les partenaires issus des organismes statistiques des Nations Unies et avec ceux participant au débat sur les TIC au service du développement, que ce soit au sein du système des Nations Unies ou ailleurs (par exemple, à l'OCDE), ainsi qu'avec les représentants des milieux universitaires et de la recherche, lors du processus d'élaboration de l'indice.

7 Des questions ont aussi été soulevées durant le débat concernant les sous-indices et les indicateurs spécifiques qui composeront l'indice. Il a été expliqué que les participants à la présente réunion avaient pour mission de convenir du concept et de la feuille de route pour l'élaboration de l'indice. Dans le souci de ne pas reproduire le processus de révision de l'Indice IDI (qui n'a pas abouti), le processus d'élaboration du présent indice se fera conformément aux procédures normalisées recommandées au niveau international et commencera par l'élaboration et l'approbation du cadre conceptuel. Compte tenu de la nature complexe et multidimensionnelle des indices composites, l'identification d'éventuels indicateurs quantitatifs et qualitatifs se fera à une étape ultérieure et devra respecter le cadre et les objectifs relatifs à l'indice. Ces indicateurs seront établis dans leur version définitive uniquement après que des procédures statistiques rigoureuses et qu'un certain nombre d'évaluations statistiques auront été menées à bien, afin d'assurer la cohérence, la pertinence, la disponibilité et la qualité des données, ainsi que la comparabilité des données à l'échelle mondiale. Ce sont autant d'éléments dont nombre de participants ont souligné l'importance.

8 Il a été souligné que l'obtention des données qui seront utilisées pour le nouvel indice n'entraînera pas de charge supplémentaire pour les États Membres, puisque cet indice sera élaboré à partir de statistiques recueillies au moyen des enquêtes existantes de l'UIT et d'autres institutions internationales.

9 Des questions ont été posées quant aux incidences du remplacement de l'Indice IDI, qui est utilisé dans d'autres indices composites, notamment l'Indice mondial de l'innovation publié par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Secrétariat de l'UIT a indiqué que l'OMPI avait été consultée sur la révision prévue de l'indice. D'autres indices mondiaux utilisent des données de l'UIT qui sont publiées dans la base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTI), sur laquelle le nouvel indice n'aura pas d'incidences.

10 Plusieurs propositions intéressantes ont été formulées concernant les caractéristiques de l'indice, telles que son nom, sa fréquence de publication, la possibilité de combiner les éditions de 2019 et de 2020, le changement de nom des piliers (pour passer, par exemple, de "paix" à "gouvernance publique"), la possibilité de tenir compte des différences entre les pays les moins avancés (PMA) et les économies avancées, ou le fait de s'abstenir d'établir des classements afin d'éviter toute concurrence, dans l'esprit des ODD. Ces propositions seront examinées durant le processus d'élaboration de l'indice. Le Secrétariat de l'UIT étudiera aussi les éventuelles incidences sur la Résolution 131 dont il faudra peut-être tenir compte dans les travaux préparatoires en vue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

11 De nombreux participants se sont interrogés sur la manière dont les États Membres participeront au processus d'élaboration du nouvel indice et ont souligné combien il est important de renseigner et de consulter les États Membres tout au long du processus, dans un souci de transparence. Une feuille de route a été présentée et approuvée, dans laquelle des échanges continus sont prévus entre le Secrétariat, les États Membres et les experts, à différentes étapes du processus d'élaboration de l'indice (voir le Tableau ci-dessous).

Marche à suivre proposée

28 janvier 2020	Séance de réflexion avec des partenaires potentiels.
10 février 2020	Réunion d'experts avec les États Membres afin d'examiner de nouvelles propositions.
Février-mars 2020	Établissement de la version définitive du cadre conceptuel. Première vérification de la disponibilité des données et description du profil de qualité des indicateurs disponibles.
Mars 2020	Deuxième séance de réflexion avec les partenaires. Communication du projet de concept aux États Membres. Présentation du concept à la réunion du GCDT pour examen (participation à distance).
Mars-mai 2020	Préparation de la méthodologie, collecte/compilation des données, première évaluation des indicateurs.
15-17 avril 2020	Présentation des travaux accomplis au WTIS ¹ .
17 avril 2020	Réunion d'experts avec les États Membres afin de présenter et d'examiner le projet de cadre et de méthodologie de l'indice (organisée sur une demi-journée et avec la possibilité de participer à distance). (Les documents pertinents seront communiqués aux États Membres au préalable.)
Juin-juillet 2020	Calcul de l'indice, analyse de sensibilité, établissement d'une version définitive des indicateurs, des données et des résultats.
Juin 2020	Présentation du projet de méthodologie de l'indice au Conseil pour examen. (Les documents pertinents seront communiqués aux États Membres au préalable.)
Juillet-septembre 2020	Rédaction/analyse.
Deuxième moitié de 2020	Publication du nouvel indice.

¹ Le WTIS a, depuis, été reporté. Il se tiendra du 1er au 3 décembre 2020.